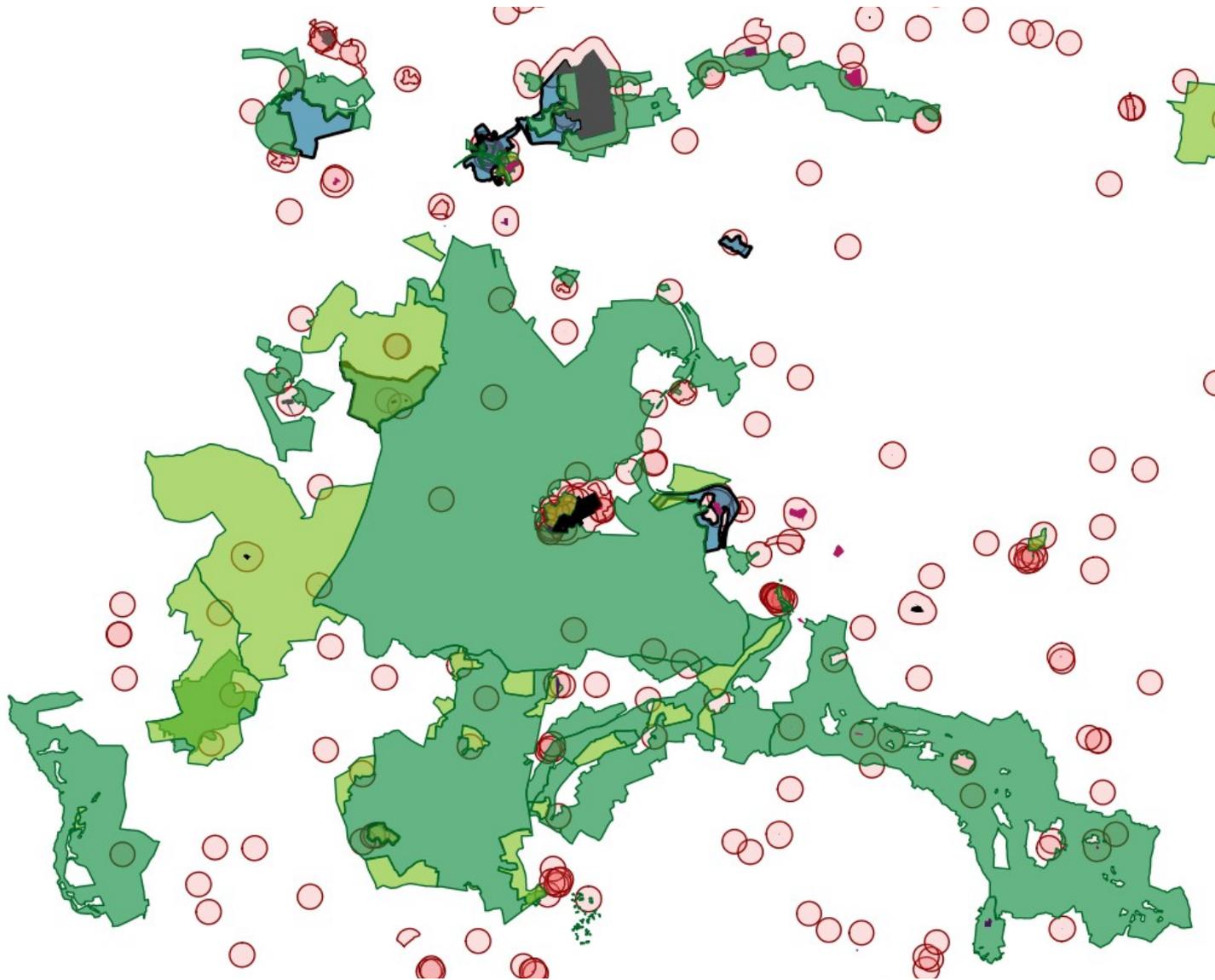


# LES MISSIONS DE L'UDAP

Syndicat des architectes - 5 mai 2017 - Isabelle Michard, ABF / Cheffe de l'UDAP 77

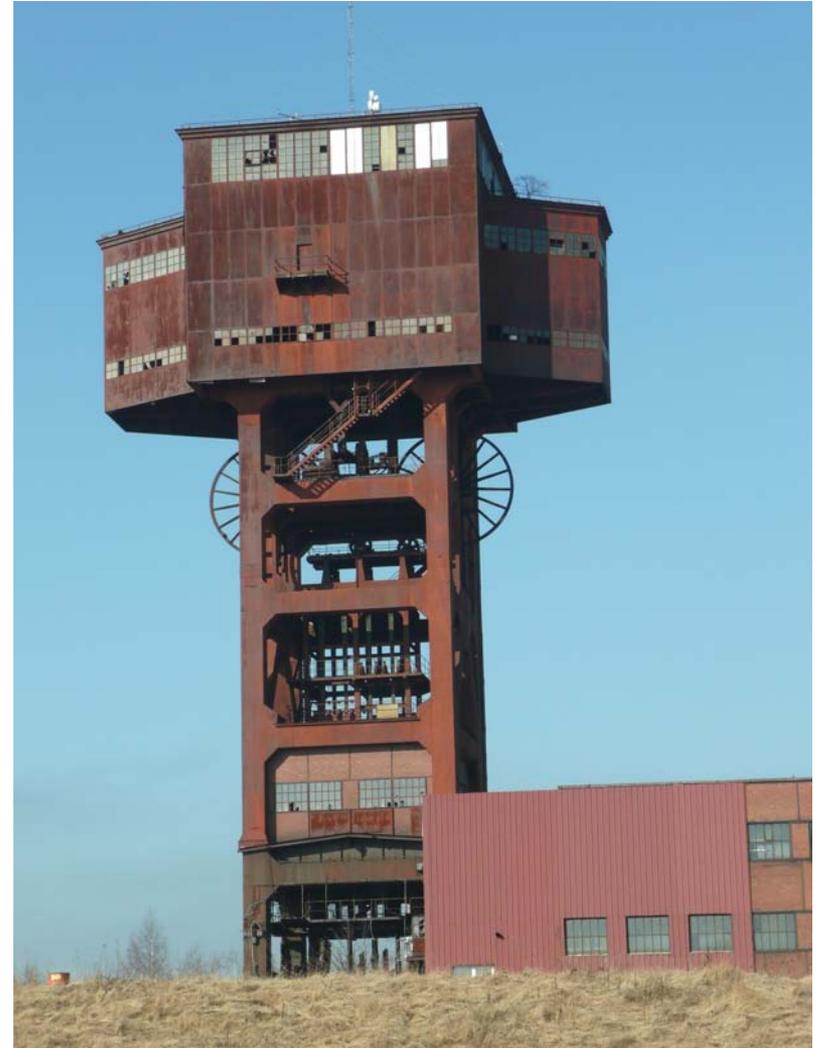


# PLAN DE L'EXPOSE

- 1 - Définition du patrimoine**
- 2 - Les outils (loi LCAP)**
- 3 - Nos missions**
- 4 - L'organisation du service**
- 5 - Travail concerté**

# 1 - Définition du patrimoine

- Sens large : ce qui nous est légué et ce que l'on transmet
  - Vision pendant longtemps : objet architectural donc protection monument historique (MH) d'un édifice pris isolément
  - Puis nécessité de protéger l'écrin du MH et donc élargissement à des zonages autour de ces objets
  - Attention : la notion de patrimoine évolue avec le temps
- Victor Hugo :
- « Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ».



Puits de chevalement du Fürst (monument historique inscrit) à Folschviller (Moselle)

## 2 - Les outils

### - Sites inscrits et classés

Loi du 2 mai 1930

Code de l'environnement

Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ».



Ile d'Ouessant (site classé)

## 2 - Les outils (suite)

- MH classés et inscrits

Loi du 31 décembre 1913  
Code du patrimoine

*"Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public "*

*"Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation "*



Maisons bulles par l'architecte Pascal Haüsermann (1967) à Raon-l'Étape dans les Vosges (monument historique classé depuis 2014)

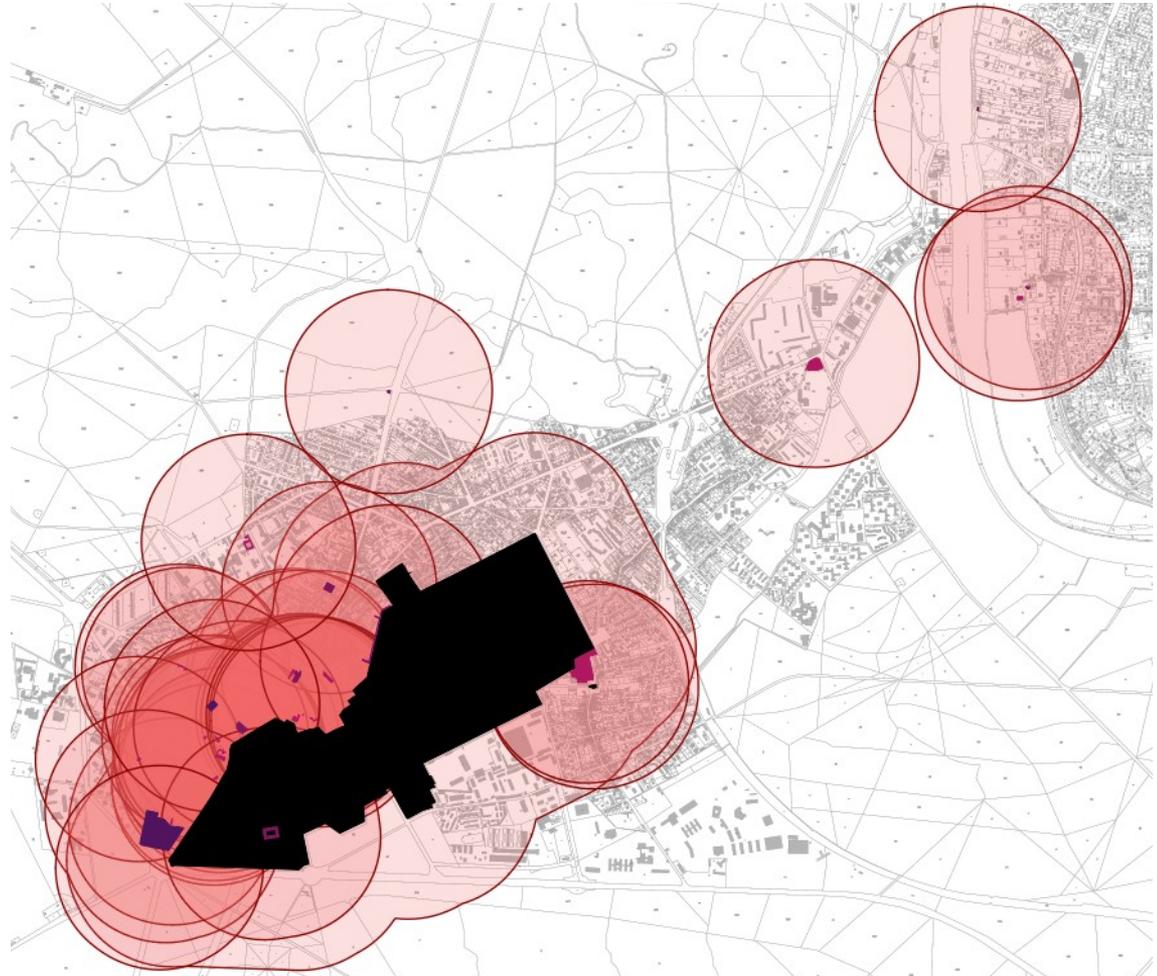
## 2 - Les outils (suite)

### - Abords de MH

Loi du 25 février 1943  
Code du patrimoine

Cercle de rayon de 500  
mètres autour du  
monument historique

Notion de co-visibilité  
(MH visible, depuis  
l'espace public, en  
même temps que les  
travaux projetés)



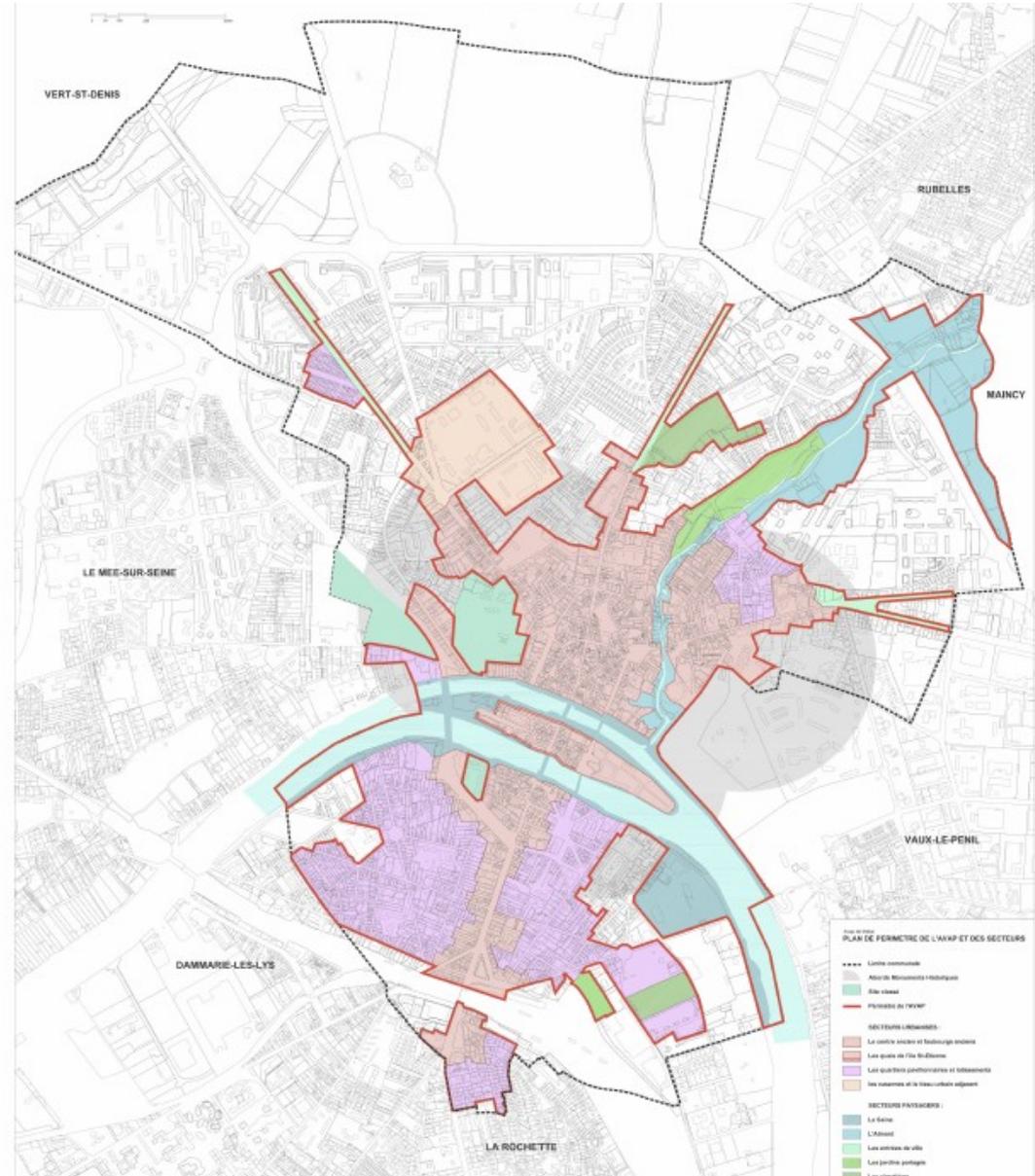
Abords des monuments historiques de Fontainebleau et Avon

## 2 - Les outils (suite)

- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de 1983 et 1993

puis Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Servitude d'utilité publique  
Document graphique et règlement



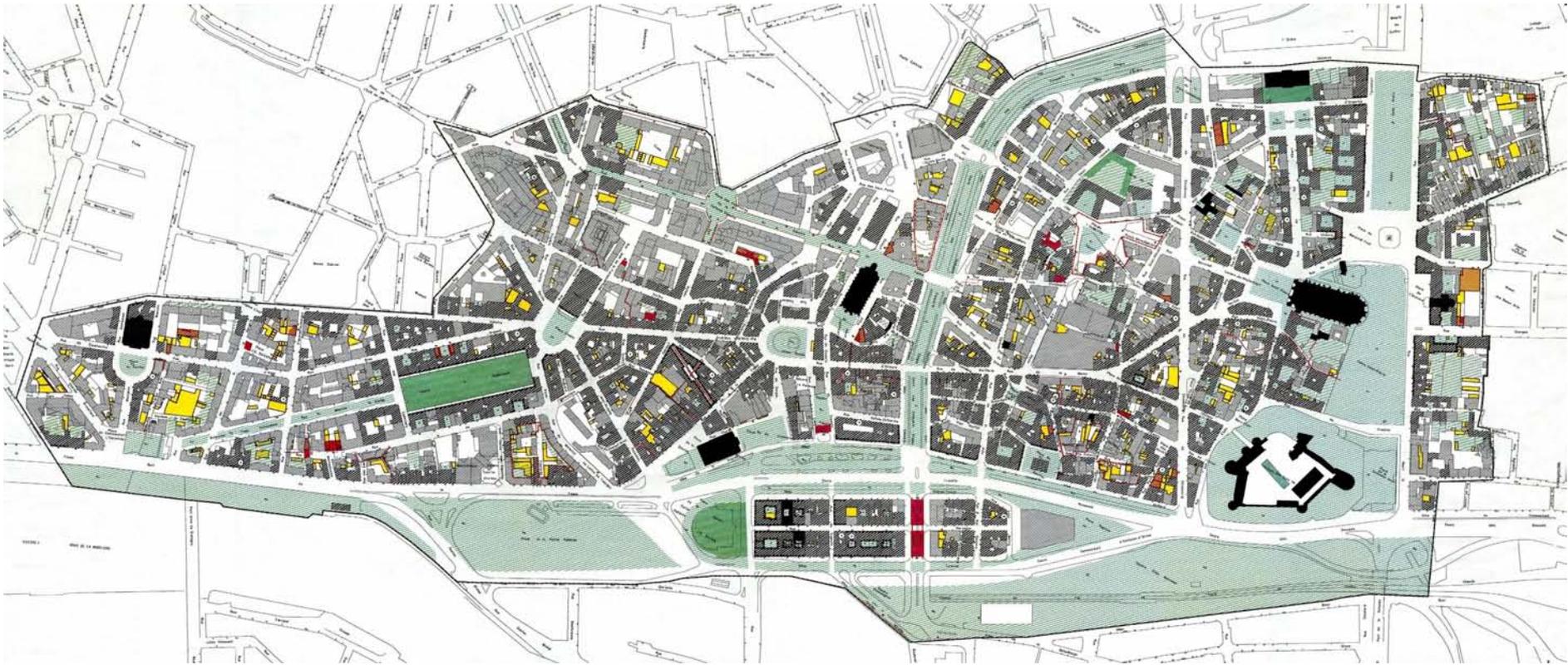
## 2 - Les outils (suite)

### - Secteur sauvegardé

Loi du 4 août 1962 ; Code du patrimoine

Document d'urbanisme ; composé d'un document graphique (Plan de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV, avec légende nationale), de fiches à l'immeuble et d'un règlement

Intervention sur les intérieurs d'immeubles



## 2 - Les outils (suite)

### LCAP (Loi Liberté de création, architecture et patrimoine) du 8 juillet 2016

#### Réforme des espaces protégés

- Volonté de rendre plus compréhensibles les procédures de protection des espaces protégés (ZPPAUP, AVAP, secteur sauvegardé) pour les fusionner au sein de la catégorie « sites patrimoniaux remarquables », SPR (servitude d'utilité publique).
- Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers, dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.
- Classement par décision de l'Etat (ministre chargé de la culture) après avis des CRPA (Commission régionale de l'architecture et du patrimoine) et CNPA (Commission nationale de l'architecture et du patrimoine), sur proposition ou après accord de la commune ou l'intercommunalité compétente pour l'élaboration du plan local d'urbanisme.

## 2 - Les outils (suite)

### LCAP (Loi Liberté de création, architecture et patrimoine)

Dans un SPR, les enjeux patrimoniaux sont désormais clairement identifiés soit avec :

- le plan de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV, pour les collectivités qui feront le choix de ce haut niveau de protection (protection des intérieurs d'immeubles) : document d'urbanisme (avec rapport, règlement et fiches à l'immeuble).

- le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, PVAP, servitude d'utilité publique, avec rapport, règlement et plan de délimitation.



SPR de Thomery

## 2 - Les outils (suite)

### LCAP (Loi Liberté de création, architecture et patrimoine)

AVANT	LOI LCAP
<b>Monument historique (MH)</b>	<b>Monument historique</b>
<b>Abords</b> (cercle de rayon de 500 mètres autour du MH) = servitude créée au moment de la protection MH; avec notion de covisibilité	<b>Abords</b> (cercle) = servitude avec notion de covisibilité (avis simple ou conforme de l'ABF)
<b>Périmètre de protection adapté (PPA)</b> proposé par l'ABF au moment de la protection du nouveau MH <b>Périmètre de protection modifié (PPM)</b> proposé par l'ABF à l'occasion par exemple de la révision du PLU	<b>Périmètre délimité des abords</b> (dont les PPA et PPM existants) Disparition de la notion de covisibilité (avis conforme de l'ABF)
<b>Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)</b> = servitude avec zonage et règlement	<b>Site patrimonial remarquable</b> (servitude) avec zonage et règlement «intégrés» Soit PSMV, soit PVAP (avis conforme de l'ABF)
<b>Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)</b> = servitude avec zonage et règlement	
<b>Secteur sauvegardé</b> = document d'urbanisme avec règlement et plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)	

## 2 - Les outils (suite)

### LCAP (Loi Liberté de création, architecture et patrimoine)

- Les règlements des secteurs sauvegardés, AVAP, ZPPAUP continuent de produire leurs effets.
  - Les secteurs sauvegardés, AVAP, ZPPAUP ont automatiquement été transformés en SPR depuis la promulgation de la loi LCAP.
  - Les secteurs sauvegardés, AVAP, ZPPAUP en cours d'étude seront approuvés en tant que SPR.
  - Les projets situés en périmètre délimité des abords et en SPR sont soumis à l'accord de l'ABF (avis conforme).
- 
- Abaissement du seuil du recours obligatoire à l'architecte à 150 m<sup>2</sup>.
  - Recours à un architecte afin d'élaborer le Projet architectural, paysager et environnement (PAPE) d'un lotissement de plus de 2500 m<sup>2</sup>.
  - Expérimentation de dérogations aux réglementations (article 88) pour les équipements publics et les logements sociaux.
  - Dérogation pour les projets présentant un intérêt public (article 105).

## 2 - Les outils (suite)

### SPR en Seine-et-Marne

- En France :  
environ 100 secteurs sauvegardés  
environ 650 ZPPAUP/AVAP  
= 750 SPR

- En Seine-et-Marne :  
19 SPR  
2 SPR en création  
= 21 SPR  
(3<sup>e</sup> département français derrière le  
Finistère et la Dordogne ;  
1<sup>er</sup> département d'IDF)

#### SPR existants

Barbizon  
Bourron-Marlotte  
Bray-sur-Seine  
Brie-Comte-Robert  
Châtelet-en-Brie  
Couilly-Pont-aux-Dames  
Crécy-la-Chapelle  
Jossigny  
Lagny  
Larchant  
Maincy  
Melun  
Montceaux-les-Meaux  
Provins  
Rozay-en-Brie  
Seine-Port  
Thomery  
Villeneuve-le-Comte  
Voulangis

#### SPR en cours de création

Coulommiers  
Meaux (terminé ; manque dernière DCM)

#### SPR en cours de révision

Barbizon  
Couilly-Pont-aux-Dames  
Lagny  
Larchant  
Provins  
Rozay-en-Brie  
Villeneuve-le-Comte

# 3 - Nos missions

- Avis réglementaires sur les projets en espaces protégés (sites inscrits et classés, abords des monuments historiques, SPR)

7 000 avis par an pour la Seine-et-Marne

- Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité  
(règlements locaux de publicité, dossiers d'éoliens, PLU, SCOT)

Inciter à une architecture contemporaine s'intégrant harmonieusement dans son environnement bâti ou naturel.



### 3 - Nos missions (suite)

- Assurer un contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques  
ABF conservateur des monuments historiques classés appartenant au Ministère de la culture et de la communication. Pour la Seine-et-Marne :  
château de Fontainebleau, cathédrale de Meaux, site archéologique de Pincevent et couvent des Cordelières à Provins.



# 4 - L'organisation du service

**L'UDAP de Seine-et-Marne (15 agents) est répartie sur 3 sites :**

- Fontainebleau
- Antenne de Champs-sur-Marne au nord du département
- Site archéologique de Pincevent).

## **Direction**

- Louise Barthelemy-Conty : adjointe à la cheffe de service, architecte des bâtiments de France (Champs)
- x : adjoint à la cheffe de service
- Anne Ghysens : adjointe à la cheffe de service,
- Isabelle Michard : cheffe de service, architecte des bâtiments de France

## **Pôle administratif**

- Marie-Paule Laurier : secrétariat et accueil
- Graziella Meylender : affaires générales
- Jocelyne Montagnani : secrétariat (cellule travaux)
- Katy Peureau : secrétariat (urbanisme et sites)
- Josiane Tavares-Costa : secrétariat et accueil (Champs)

## **Pôle technique**

- Corinne Bessou : instruction
- Jean-Luc Laurent : instruction (Champs)
- Emmanuel Lecomte : instruction
- Sylviane Venet : travaux sur monuments historiques Etat

## **Site archéologique de Pincevent**

- Jackie Gallois : accueil et surveillance
- Jacques Maron : accueil et surveillance

# 5 - Travail concerté

## AVIS REGLEMENTAIRES

- DP, PC, PD et PA (Code de l'urbanisme)
- Autorisation sur les enseignes (Code de l'environnement)
- Autorisation de travaux sur monuments historiques (Codes du patrimoine et de l'urbanisme)

## TRAVAIL EN AMONT DU DEPOT OFFICIEL

- Localisation et espaces protégés  
<http://atlas.patrimoines.culture.fr>
- Fiches-conseils (site Internet de la DRAC IDF ou sur demande)
- Echanges par mails et courriers sur les projets : CP (consultation préalable par retour de courriel)
- Tout est instruit en 1 mois maxi. ; pas d'avis tacite
- Permanences mensuelles en mairie
- Permanences hebdomadaires à Fontainebleau

